

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Modification n°1  
Modification simplifiée*

## Lautenbach-Zell



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA  
**REGION DE GUEBWILLER**  
[www.cc-guebwiller.fr](http://www.cc-guebwiller.fr)

## 1. Exposé des motifs

**MODIFICATION N°1  
MODIFICATION SIMPLIFIEE**

Dossier mis à la disposition du public



Juillet 2020



## Exposé des motifs

La commune de LAUTENBACH-ZELL dispose d'un PLU approuvé le 23 octobre 2006.

Par délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence, en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme, en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. C'est elle désormais qui conduit les procédures de modification des P.L.U. communaux et qui est chargée, à terme, de la mise en œuvre d'un P.L.U. intercommunal à l'échelle des 19 communes.

Dans le cas présent, au terme de 14 années d'application il convient d'apporter des réajustements ponctuels au P.L.U. de LAUTENBACH-ZELL, concernant le règlement des zones UA et UB. Pour ce faire, la commune a sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des changements de son document d'urbanisme.

Les rectifications considérées des dispositions réglementaires, de portée mineure et restreinte, relèvent de la procédure de modification simplifiée encadrée par les articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme créés par ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

Ces rectifications sont détaillées et explicitées dans le document n 2 "Note de présentation".





